

**Arrêté n°2024 DCL/BER- 432 en date du 21 mai 2024**

**portant constitution de la commission locale de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen du dimanche 9 juin 2024**

Le préfet de la Vienne

**VU** le code électoral

**VU** la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

**VU** le décret n°79-160 du 28 février 1979 portant application de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen ;

**VU** le décret n° 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

**VU** l'arrêté n°2024-SG-DCPPAT-11 en date du 22 avril 2024, donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne ;

**VU** la circulaire ministérielle n°IOMA2405098J du 4 avril 2024 relative à l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 ;

**VU** l'ordonnance n°24/101 du 21 mai 2024 de la Première Présidente de la Cour d'Appel de Poitiers désignant ses représentants pour siéger au sein de cette commission ;

**VU** le courrier du président du conseil départemental en date du 14 mai 2024 reçu le 16 mai 2024 ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Vienne.

## **A R R E T E**

**Article premier** – En vue de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 et conformément à l'article R. 107 du code électoral, il est institué, dans le département de la Vienne, une commission locale de recensement des votes ayant la responsabilité de centraliser, de vérifier et de faire la totalisation des résultats à partir des procès-verbaux établis par les bureaux de vote.

**Article 2** – La commission locale de recensement des votes pour l'élection des représentants au Parlement européen du dimanche 9 juin 2024, est constituée comme suit :

**Président désigné par la première présidente de la cour d'appel :**

- Titulaire : Monsieur Cyril BOUSSERON, président du tribunal judiciaire de Poitiers ;

- Suppléant : Monsieur Lionel JOSSERAND, vice-président au tribunal judiciaire de Poitiers.

**Conseiller départemental :**

- Titulaire : Monsieur Jean-Louis LEDEUX, conseiller départemental ;
- Suppléante : Madame Rose-Marie BERTAUD, conseillère départementale.

**Représentant désigné par le Préfet de la Vienne :**

- Titulaire : Monsieur Nicolas SEBILEAU, Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de la Vienne ;
- Suppléant : Monsieur Benoit HABERT, Chef du bureau des élections et de la réglementation.

**Article 3** – La commission se réunira à la Préfecture de la Vienne – Salle Marzellier, 7 place Aristide Briand à POITIERS, le lundi 10 juin 2024 à partir de 8 heures.

**Article 4** – Les travaux de la commission ne sont pas publics, le représentant départemental de chaque liste candidate, régulièrement mandaté, peut y assister et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

**Article 5** – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

Poitiers, le 21 mai 2024

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général**



**Etienne BRUN-ROVET**